

Vigne : coup d'envoi du plan d'arrachage en Gironde

05/06/2023



Actus Agricoles

En déplacement à Sallebœuf en Gironde, le 5 juin, le ministre de l'Agriculture, le Préfet et l'Interprofession lancent un dispositif d'arrachage sanitaire de vignes pour lutter contre la flavescence dorée en dé-densifiant le vignoble bordelais.

En visite, le 5 juin 2023, sur le domaine viticole de Régis Falxa, président des Vignerons indépendants de Gironde, Marc Fesneau a donné le coup d'envoi du dispositif d'arrachage sanitaire dans le vignoble de Bordeaux. La signature d'une convention tripartite formalise l'engagement pris le 1er mars 2023 avec Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Allan Sichel, Président du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB), de mettre en œuvre un plan d'arrachage sanitaire de dé-densification du vignoble bordelais pour enrayer la progression de la flavescence dorée.

Pré-candidatures ouvertes

La première étape de ce plan est l'ouverture d'un appel à pré-candidature en ligne ce 5 juin, jusqu'au 17 juillet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arrachage-sanitaire-en-gironde-pre-candidature>. Ces pré-candidatures ne valent pas autorisation d'arrachage, mais elles seront traitées en priorité au moment des demandes finales et officielles.

Deux numéros de téléphone, au sein de l'ODG Bordeaux & Bordeaux Supérieur, sont mis à disposition pour toutes questions : 05 57 97 38 10 et 05 57 97 19 28 du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Ce plan intervient dans un contexte de profonde crise économique d'un grand nombre d'exploitations du vignoble de Bordeaux, aux profils multiples, qui se trouvent plongés dans des situations très difficiles et dans l'incapacité, matérielle et financière, de poursuivre l'entretien de leur vignoble. Dans la région, les viticulteurs ont contracté plus de 160 M€ de PGE (prêts garantis par l'Etat pendant le Covid) et 90 % ont des difficultés à le rembourser. Le recours au médiateur des crédits n'est pas une solution viable puisque les taux sont actuellement très haut. La profession a donc demandé ce matin au ministre, de mettre en place des prêts bonifiés. Marc Fesneau a indiqué qu'il avait « bon espoir » d'y parvenir.

10 000 ha à 6 000 €/ha

Aujourd'hui, le risque est que ces vignes soient abandonnées - il y aurait déjà quelque 2 000 ha à l'abandon et donc non-visés par le dispositif, pour lesquels la profession demande la mise en place d'amendes pour les récalcitrants à l'arrachage - et deviennent des foyers de maladies, exposant l'ensemble du vignoble à une situation phytosanitaire incontrôlable. Environ 10 000 hectares supplémentaires pourraient être concernés.

Un programme d'intérêt collectif d'arrachage sanitaire des vignes, créé par le CIVB, vient renforcer les dispositifs dans une logique d'enrayement de la flavescence dorée, en contribuant à maintenir ce nuisible à un niveau de prévalence le plus bas possible et compatible avec l'activité viticole. Compte tenu de l'ampleur des surfaces concernées, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont décidé d'appuyer l'engagement de la profession dans cette stratégie, qui réclame une garantie de l'Etat pour le prêt qui va être contracté.

L'arrachage puis la reforestation de vignes abandonnées se fera via un dispositif clé en main avec le groupe coopératif Alliance Forêt Bois (AFB). L'arrachage sanitaire de vignes en passe d'être abandonnées vers du boisement ou de la conversion en zones naturelles (financement par l'Etat) et l'arrachage sanitaire de vignes pour diversifier les cultures du viticulteur vers d'autres activités agricoles (financement du CIVB) seront financés à hauteur de 6 000 € par hectare. Une aide aux investissements par la Région vient compléter le dispositif pour les parcelles qui font l'objet d'une reconversion agricole.

Des conditions restrictives

Pour ce faire, l'Etat mobilise dès à présent un financement à hauteur de 30 M€, et s'est engagé, selon les besoins, jusqu'à 38 M€. La Région Nouvelle Aquitaine mobilisera en plus 10 M€ et le CIVB 19 M€. Le hic, c'est que les 2/3 de ces crédits sont consacrés à la « renaturation », avec un boisement sur 30 ans ou de la jachère sur 20 ans. C'est l'incompréhension et la colère du côté de l'interprofession, qui n'a pas manqué ce matin de demander au ministre de revoir sa copie pour ne pas ajouter du mal-être au mal-être et coupe toute perspective aux jeunes qui s'installent. Pourquoi ne pas consacrer plus d'hectares à l'alimentation humaine ou animale ? La profession souhaite aussi que l'engagement ne soit pas lié à la parcelle mais à l'exploitation, ce que le ministre a promis de regarder de près.

Au-delà de ce dispositif d'arrachage, un autre outil est mis en œuvre : la distillation. Et à plus long terme, le ministre veut repartir à la conquête des marchés internationaux. « Nous avons le meilleur vin du monde, il nous faut collectivement retrouver un esprit conquérant ».

POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ [ICI](#).

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/vigne-coup-envoi-du-plan-arrachage-en-gironde/>